

CONTACT

Février 2025

Dans ce numéro...

- La rougeole circule à nouveau au Québec
- Coqueluche : malgré un retour à la normale, demeurons vigilants!
- Offre temporaire de vaccination gratuite contre les virus des papillomes humains (VPH) pour les adultes en bonne santé
- Nouveautés en vaccination contre les pneumocoques : élargissement de la gratuité du vaccin Pneu-C-20 dans le programme de vaccination contre les infections invasives à pneumocoque et nouveau vaccin pour les nourrissons
- L'offre en CLSC concernant les ITSS : démythifions les SIDEP

LA ROUGEOLE CIRCULE À NOUVEAU AU QUÉBEC

Par Noémie Pouliot, conseillère en soins infirmiers et Dr^e Marie-Ève Beauregard, médecin spécialiste en santé publique

Vous pouvez consulter notre appel à la vigilance le plus récent ici : [Appels à la vigilance - Extranet - CISSS de Chaudière-Appalaches](#)

Vous y trouverez toutes les consignes pour les cliniciens en lien avec la rougeole et la gestion des cas suspects.

Présentement, le Québec connaît sa deuxième éclosion de rougeole en un an. À ce jour, 22 cas ont été confirmés dans la grande région de Montréal. Aucun cas confirmé n'a été déclaré dans la région de la Chaudière-Appalaches.

Les détails concernant cette éclosion, ainsi que les lieux et dates d'exposition possible à un cas de rougeole, sont mis à jour en temps réel sur cette [page Web](#).

À retenir :

- Le [guide de l'INESSS](#) est votre allié pour de multiples aspects, notamment les **indications relatives au dépistage de la rougeole en fonction des manifestations cliniques et des facteurs de risque d'exposition** (contact avec un cas, fréquentation d'un lieu d'exposition au Québec, voyage, etc.), ainsi que les tests à réaliser (TAAN, sérologie par exemple). N'oubliez pas qu'une personne vaccinée peut aussi faire la rougeole (possiblement une présentation non classique) et donc être un cas suspect à investiguer.

- Tout cas suspect de rougeole doit être **déclaré rapidement** à la Santé publique. Une gestion rapide des contacts est requise, entre autres, car certains contacts vulnérables peuvent se faire offrir des immunoglobulines en postexposition.
- Il est essentiel d'aviser la Santé publique pour organiser une trajectoire sécuritaire de prélèvement, si vous ne faites pas les prélèvements sur le lieu de la consultation médicale. Il n'est pas sécuritaire qu'un cas suspect de rougeole se présente en centre de prélèvement de lui-même, vu la contagiosité de la maladie.
 - La rougeole est une maladie extrêmement contagieuse qui nécessite des mesures PCI additionnelles. Il faut donc identifier les cas suspects rapidement au triage et les isoler adéquatement, dans une pièce fermée si une salle à pression négative n'est pas disponible.
- La vaccination est essentielle pour protéger la population et prévenir les éclosions. Recommandez la vaccination (clicsante.ca) à toute personne née depuis 1970 qui n'est pas adéquatement vaccinée.



Si vous êtes en milieu de soins du CISSS, avisez rapidement l'équipe PCI de tout cas suspect de rougeole, en plus d'aviser la Santé publique.

Une page Web du CISSS de Chaudière-Appalaches a été créée pour la rougeole : [Rougeole - Extranet - CISSS de Chaudière-Appalaches](#). Elle contient notamment un [document sur les mesures PCI en GMF et cliniques médicales](#).

Liens utiles :

- [Guide de l'INESSS : outil d'aide à la décision. Repérage et diagnostic de la rougeole](#)
- [État de l'éclosion et lieux d'exposition : page Web Éclosion de rougeole du MSSS](#)
- [CINQ - Précisions sur les mesures de prévention et contrôle des infections pour la gestion de la rougeole en milieux de soins](#)
- La [fiche technique pour la gestion des cas et contacts de rougeole](#)
- L'affiche [Alerte! Rougeole!](#)
- [RRO : vaccin contre la rougeole, la rubéole et les oreillons - Vaccins - Professionnels de la santé - MSSS \(gouv.qc.ca\)](#)
- [Rougeole - Professionnels de la santé - MSSS \(gouv.qc.ca\)](#)



COQUELUCHE : MALGRÉ UN RETOUR À LA NORMALE, DEMEURONS VIGILANTS!

Par Cynthia Sirois, conseillère en soins infirmiers et D^r Marie-Ève Beauregard, médecin spécialiste en santé publique

Après une hausse marquée des cas de coqueluche depuis la fin de l'année 2023, le nombre de cas a diminué pour revenir **dans les normales attendues cet hiver**, soit de quelques cas par mois (généralement moins de 10). Lors de l'éclosion exceptionnelle de 2024, plus de **17 000 cas** ont été déclarés au Québec et de ce nombre, 1762 cas

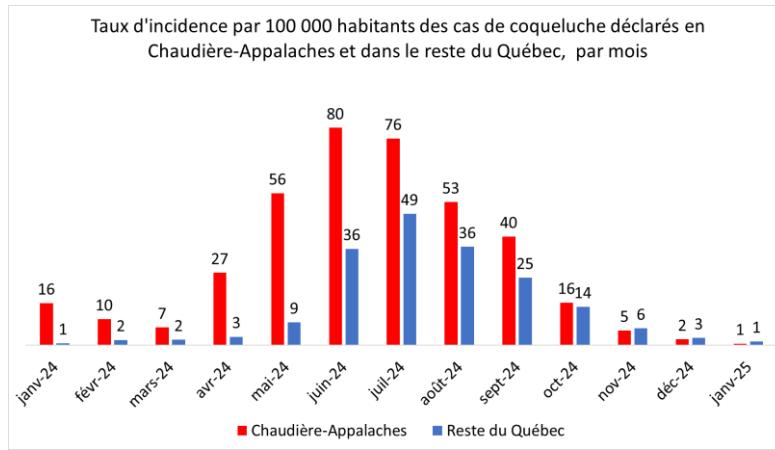
(10 %) en Chaudière-Appalaches. Bien que l'éclosion ait fortement touché la région dans ses débuts, plusieurs autres régions ont connu une augmentation tardive au cours de l'année 2024.

C'est dans le groupe d'âge composé des enfants de 10 à 14 ans que le pourcentage de cas déclarés (28 %) en Chaudière-Appalaches a été le plus élevé, suivi des 1 à 4 ans (14 %).

Rappelons que les pics d'activité de la coqueluche reviennent généralement aux 3 à 5 ans. La dernière hausse des cas de coqueluche en Chaudière-Appalaches remontait à 2016 où 179 cas avaient été déclarés dans l'année. Entre ces épisodes, quelques cas par mois (souvent moins de 10) sont habituellement déclarés dans la région, et ce, tout au long de l'année.

Malgré le retour à la normale, la coqueluche doit toujours être considérée dans le diagnostic différentiel, notamment :

1. Chez toute personne ayant une toux depuis au moins deux semaines sans autre cause évidente et ayant au moins une caractéristique de la phase paroxystique parmi les suivantes :
 - Quintes de toux (épisodes de toux prolongée et incontrôlable suivis de plusieurs heures sans symptôme);
 - Toux souvent suivie de vomissements;
 - Toux avec des épisodes d'apnée ou de cyanose (particulièrement chez les nourrissons);
 - Toux avec chant du coq (sifflement inspiratoire bruyant à la fin d'une quinte de toux).



OU

2. Chez une personne présentant une toux nouvelle ET ayant été en contact avec un cas de coqueluche confirmé par laboratoire.

Lorsqu'un médecin ou une IPS diagnostique un cas de coqueluche, il est important qu'il offre l'antibioprophylaxie à l'ensemble de la famille **s'il y a présence d'une personne à risque** (femme enceinte en fin de grossesse ou bébé de moins de 12 mois, selon son statut vaccinal). Pour plus de précisions sur ces indications, consultez le [Guide d'intervention du MSSS sur la coqueluche](#).

Enfin, il est important de continuer à promouvoir la vaccination contre la coqueluche chez les personnes enceintes, afin de protéger le bébé à naître. Une dose de vaccin doit être reçue à chaque grossesse, de préférence entre la 26^e et la 32^e semaine, et ce, peu importe les antécédents vaccinaux.

Pour plus d'information :

- [Vaccination de la femme enceinte contre la coqueluche Questions et réponses pour les professionnels de la santé](#)
- [Vaccination des femmes enceintes contre la coqueluche- Dépliant](#)
- [Guide d'intervention La coqueluche](#)

OFFRE TEMPORAIRE DE VACCINATION CONTRE LES VIRUS DES PAPILLOMES HUMAINS (VPH) POUR LES ADULTES EN BONNE SANTÉ

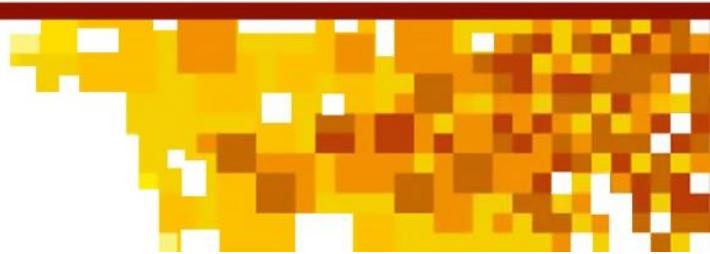
Par Mélyna Jacques et Marie-Christine Jomphé, conseillères en soins infirmiers



Le Cervarix (vaccin bivalent contre les VPH 16 et 18) n'est plus utilisé dans la vaccination scolaire puisqu'il a été remplacé par le vaccin Gardasil (contre neuf types de VPH). Les doses restantes de Cervarix sont donc actuellement offertes gratuitement aux personnes âgées de 21 à 45 ans en bonne santé, et ce, jusqu'à épuisement des stocks (groupe pour lequel la vaccination est recommandée, mais habituellement non gratuite).

Bien que les bénéfices de la vaccination contre les VPH soient maximaux lorsque le vaccin est administré avant le début de l'activité sexuelle, un bénéfice demeure présent pour les adultes, même pour les personnes qui auraient déjà présenté une lésion associée aux VPH. Le Cervarix ne protège pas contre les condylomes, toutefois il protège efficacement contre les infections aux VPH 16 et 18 qui sont associées à plus de 70 % des cancers du col utérin et la majorité des autres cancers reliés aux VPH (anus, vulve, vagin, pénis, gorge).

Deux doses espacées d'au moins six mois sont recommandées pour les personnes âgées de 21 ans et plus. Néanmoins, l'efficacité d'une seule dose est très élevée. Les deux vaccins contre le VPH (Cervarix ou Gardasil) peuvent être interchangeables pour compléter la vaccination d'une personne si nécessaire.



Par ailleurs, la vaccination avec le vaccin VPH-9 (Gardasil) continue d'être offerte gratuitement aux clientèles ciblées par le programme québécois d'immunisation. Les équipes de santé scolaire et de santé préventive offrent cette vaccination pour les clientèles ciblées :

- Les élèves en 4^e année du primaire;
- Les jeunes âgés de 9 à 20 ans;
- Les personnes âgées de 21 à 45 ans immunodéprimées ou infectées par le VIH;
- Les hommes ayant eu des relations sexuelles avec d'autres hommes (HARSAH) âgés de 26 ans et moins.

La prise de rendez-vous s'effectue sur [Clic Santé](#) ou au 1 855 480-8094.

À noter : *Puisqu'elle est temporaire, la gratuité pour le Cervarix n'est pas mentionnée dans le Protocole d'immunisation du Québec (PIQ), mais plutôt dans le document [Programme de vaccination contre les virus du papillome humain \(VPH\) questions et réponses à l'intention des professionnels de la santé](#) du MSSS (p.7).*

Références :

- <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination/piq-vaccins/vph-vaccin-contre-les-virus-du-papillome-humain/>
- https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/piq/feuilllets_2024/F28_vph.pdf
- <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2024/24-278-35W.pdf>
- <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/virus-papillome-humain-vph.html>

NOUVEAUTÉS EN VACCINATION CONTRE LES PNEUMOCOQUES : ÉLARGISSEMENT DE LA GRATUITÉ DU VACCIN PNEU-C-20 DANS LE PROGRAMME DE VACCINATION CONTRE LES INFECTIONS INVASIVES À PNEUMOCOQUE ET NOUVEAU VACCIN POUR LES NOURRISSONS

Par Mélyna Jacques et Marie-Christine Jomphe, conseillères en soins infirmiers

Depuis quelques mois, l'offre de gratuité du vaccin Pneumo-C-20 (Prevnar-20) contre les infections invasives à pneumocoque a été élargie à de nouvelles clientèles. Le vaccin était initialement offert gratuitement aux usagers avec une asplénie anatomique ou fonctionnelle ou un état d'immunodépression. Le Programme québécois d'immunisation inclut maintenant l'ensemble des personnes à risque très élevé aux infections évasives à pneumocoque (IIP) suivantes :

- Cirrhose;
- Insuffisance rénale terminale (incluant les personnes dialysées) ou syndrome néphrotique;
- Implant cochléaire;
- Écoulement chronique de liquide céphalorachidien;



- Itinérance (sans-abri);
- Utilisation actuelle et régulière des drogues dures par inhalation ou par injection avec une détérioration de l'état de santé ou des conditions de vie précaire.

L'offre de gratuité demeure toujours valide pour ces deux conditions de santé :

- Asplénie anatomique ou fonctionnelle;
- États d'immunodépression.



Le vaccin Prevnar-20 a l'avantage de couvrir davantage de sérotypes que les autres vaccins gratuits disponibles, sans qu'il soit nécessaire d'administrer deux vaccins (donc sans administration subséquente du Pneumovax-23).

Concernant les nourrissons et enfants qui répondent aux critères de gratuité du Pneu-C-20 (Prevnar-20) ci-haut, le vaccin est offert à deux, quatre, six mois et un an. Si la vaccination a été débutée avec un autre vaccin Pneu-C, il est indiqué de poursuivre avec le vaccin Pneu-C-20 (Prevnar-20). Si la vaccination a déjà été complétée en entier avec un autre vaccin Pneu-C, ces enfants à risque très élevé d'infection invasive à pneumocoque doivent recevoir au moins une dose de Pneu-C-20.



Par ailleurs, un nouveau vaccin pneumocoque est maintenant offert à tous les nourrissons dans leur calendrier de vaccination régulier : le Pneu-C-15 (Vaxneuvance) qui protège contre 15 sérotypes de *Streptococcus pneumoniae* et remplace les vaccins Pneu-C-10 (Synflorix) et Pneu-C-13 (prevnar-13). Les tout-petits bénéficient ainsi d'une protection élargie contre les infections de *Streptococcus pneumoniae*.

Références :

- [Pneu-C : vaccin conjugué contre le pneumocoque - Vaccins - Professionnels de la santé – MSSS \(gouv.qc.ca\)](https://www.msss.gouv.qc.ca/actualites/2024/09/programme-de-vaccination-des-enfants-et-des-adultes-contre-les-infections-invasives-a-pneumocoque)
- [Tableau synthèse des vaccins contre le pneumocoque - Vaccins - Professionnels de la santé – MSSS \(gouv.qc.ca\)](https://www.msss.gouv.qc.ca/actualites/2024/09/programme-de-vaccination-des-enfants-et-des-adultes-contre-les-infections-invasives-a-pneumocoque-tableau-synthese-des-vaccins)
- [Programme de vaccination des enfants et des adultes contre les infections invasives à pneumocoque - Information à l'intention des professionnels de la santé – Septembre 2024 \(gouv.qc.ca\)](https://www.msss.gouv.qc.ca/actualites/2024/09/programme-de-vaccination-des-enfants-et-des-adultes-contre-les-infections-invasives-a-pneumocoque-information-a-lintention-des-professionnels-de-la-sante)
- <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3283-utilisation-nouveaux-vaccins-conjugues-pneumoccoque.pdf>



L'OFFRE EN CLSC CONCERNANT LES ITSS : DÉMYSTIFICATIONS LES SIDEP

Par Vicky Bernier, conseillère en soins infirmiers et Dr^e Marie-Ève Beauregard, médecin spécialiste en santé publique

Saviez-vous que, si vous demandez des tests de laboratoire pour dépister ou diagnostiquer une gonorrhée ou une syphilis, par exemple, et qu'ils reviennent positifs, la Santé publique pourrait orienter votre patient au CLSC pour une offre de services complémentaires à votre suivi clinique?

Sur l'ensemble du territoire, des infirmières cliniciennes en CLSC offrent des services intégrés de dépistage et de prévention des infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS), connus sous le nom de SIDEP.

Clientèles visées par les services des SIDEP	
Clientèle vulnérable qui peut recevoir une offre de services directement du CLSC, sans référence nécessaire : <ul style="list-style-type: none">• Les jeunes en difficulté (ex. : les jeunes de la rue);• Les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes (HARSAH);• Les personnes utilisatrices de drogues par injection ou inhalation;• Les personnes incarcérées ou l'ayant été;• Les personnes originaires d'une région où l'infection par le VIH est endémique;• Les Autochtones;• Les travailleuses et travailleurs du sexe;• Les personnes trans et non binaires.	Clients pour lesquels la Santé publique a reçu une déclaration MADO , même lorsque le dépistage ITSS a été effectué par un médecin, une infirmière praticienne spécialisée (IPS) ou une infirmière en dehors du CLSC. N.B. : Le médecin ou l'IPS qui a dépisté ou diagnostiqué le client demeure responsable du traitement et du suivi. Les services SIDEP sont complémentaires à la prise en charge clinique.
Services offerts (liste non exhaustive)	
Services complets en ITSS, confidentiels et gratuits : <ul style="list-style-type: none">• Counseling et dépistage des ITSS, incluant l'option de dépistage non nominatif;• Counseling sur la contraception au besoin;• Offre de matériel de protection et de prévention (ex. : condom, remise de matériel d'injection stérile);• Offre d'immunisation (VPH, hépatite A) conformément au PIQ (sans prescription médicale);• Traitement et prise en charge de certaines infections (chlamydia et/ou gonorrhée asymptomatique seulement);• Prophylaxie préexposition (PrEP);• Suivi de partenaires sexuels d'une personne infectée (IPPAP);• Effectuer le suivi sérologique pour la syphilis (ex. : dépistage fait à l'urgence), sans prescription médicale requise;• Administration de traitement, <u>à la réception d'une prescription médicale seulement</u> (ex. : Ceftriaxone IM, pénicilline G benzathine, etc.);• Pour les MADO seulement : enquêtes épidémiologiques (en vertu de la Loi sur la santé publique).	

Les clients présentant des symptômes possiblement reliés aux ITSS doivent consulter un médecin ou une IPS. Les infirmières du SIDEP peuvent réaliser les dépistages sans prescription médicale seulement chez les personnes **asymptomatiques**.

Pour joindre les services de maladies infectieuses et de santé environnementale :

Pendant les heures ouvrables :

- **Service de maladies infectieuses (MI) : 418 389-1510**
- **Service de santé et environnement (SE) : 418 389-1520**

Pour joindre le professionnel de garde en dehors des heures ouvrables
(en semaine de 16 h 30 à 8 h 30, fins de semaine et jours fériés) :

- **Services MI et SE : 418 397-4375**
(numéro réservé aux professionnels de la santé)